

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

**Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds
européens, du Règlement et de la Comptabilité**

Mardi 4 novembre 2008

SOMMAIRE

- 3 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 3 INTERPELLATIONS
- 3 de Mme Cornet sur « le dossier du Groupement d'intérêt économique (GIEI) et l'informatique wallonne »; question orale jointe de M. Fourny sur « le dernier rapport de la Cour des comptes au sujet du Groupement d'intérêt économique informatique (GIEI) »; de M. Huygens sur « le récent rapport de la Cour des comptes concernant l'informatique administrative en Région wallonne » (initialement adressée à M. M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement), et réponse de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon (Orateurs: Mme Cornet, MM. Fourny, Huygens, M. Demotte, Ministre-Président)
- 8 de Mme Bertouille sur « les conséquences désastreuses de la cacophonie entre Régions et Communauté sur la politique de la petite enfance », et réponse de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, (Orateurs: M. le Président, Mme Bertouille, MM. Fourny, Senesael, M. Demotte, Ministre-Président)
- 13 LISTE DES INTERVENANTS
- 14 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES
FONDS EUROPÉENS, DU RÈGLEMENT ET DE LA COMPTABILITÉ

Présidence de M. Guy Milcamps, Président

La séance est ouverte à 14 heures 47 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE MME CORNET À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR «LE DOSSIER DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIEI) ET L'INFORMATIQUE WALLONNE»

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR «LE DERNIER RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES AU SUJET DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE INFORMATIQUE (GIEI)»

INTERPELLATION DE M. HUYGENS À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR «LE RÉCENT RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES CONCERNANT L'INFORMATIQUE ADMINISTRATIVE EN RÉGION WALLONNE» (*INITIALEMENT ADRESSÉE À M. M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT*)

Mme Véronique Cornet (MR). – Vous savez que le dossier du GIEI me tient à coeur. Nous avons eu l'occasion d'en débattre à plusieurs reprises. L'actualité récente nous fait part d'une évolution dans le dossier puisque l'audit de la Cour des comptes confirme les constats que nous avons déjà posés et qui avaient pourtant été rejetés par votre prédécesseur, M. Di Rupo.

La Cour des comptes confirme que la convention de 1989 est illégale au regard de la réglementation sur les marchés publics, Elle confirme également que l'informatique wallonne a été jusqu'ici source de surcoûts en raison notamment de l'absence de mise en concurrence. La qualité des services est également pointée étant donné la dépendance complète de la Région wallonne à un seul prestataire et donc à l'imposition d'une technologie.

La Région wallonne est également critiquée: absence de stratégie informatique globale, organisation cloisonnée, coûts des travaux de développement non maîtrisés, absence de contrôle du GIEI ...

Le 28 février 2008, le Gouvernement wallon décidait de dénoncer la convention liant au GIEI en s'appuyant sur les conclusions du rapport d'évaluation réalisé par Ramboll Management et ICT Control. Le délai de préavis de trois ans a commencé à courir le 12 mars 2008. La Communauté française a pris des décisions semblables.

Nous souhaiterions obtenir de votre part un point sur ce dossier. Pourriez-vous tout d'abord nous présenter les conclusions de l'audit de la Cour des comptes? Pourriez-vous nous communiquer ce document? Votre analyse de la situation a-t-elle évolué suite aux conclusions de la Cour?

Que dit précisément la Cour concernant la légalité de la convention? Ramboll avait écrit que «si elle était conclue aujourd'hui, la convention serait illégale mais rien ne permet d'affirmer qu'elle était illégale quand elle a été conclue en 1989». Aux yeux de Ramboll, la question de la légalité de la convention au moment même de sa signature n'est donc pas tranchée. La Cour des comptes aborde-t-elle cette question? Comment analyser cette convention au regard de la législation en vigueur en 1989?

Je sais qu'en 1989, les choses étaient différentes, mais cela ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur les pratiques d'aujourd'hui. Le Gouvernement ne devrait-il pas étudier cette question de manière plus poussée?

Le Gouvernement ne peut-il pas mettre fin à la convention sans préavis ou avec un préavis plus court en s'appuyant sur ces éléments? Je rappelle que des experts ont affirmé que la Région wallonne pouvait résilier ce contrat à tout moment sans préavis. Pourquoi ne pas creuser cette piste? Je note également que la convention prévoyait que le prestataire de service ne pouvait exécuter ses obligations en sous-traitance qu'avec l'autorisation expresse de l'utilisateur. Cette obligation a-t-elle été respectée?

La dénonciation de la convention entraînera-t-elle un coût pour la Région wallonne? Qu'en est-il notamment du matériel fourni par le GIEI? La Région wallonne compte-t-elle dénoncer toute demande d'indemnité à cet égard?

Où en est la réorganisation de la gestion de l'informatique administrative? Quel est le calendrier? Le comité de transition est-il mis en place? Quel a été son travail jusqu'ici?

Enfin, vous m'avez annoncé à plusieurs reprises que la situation des fonctionnaires servant d'interface avec le GIEI et payés par celui-ci serait régularisée. Est-ce désormais le cas? Que sont devenus ces fonctionnaires? Pouvez-vous me préciser quelle était exactement la situation antérieure (nombre de fonctionnaires concernés, depuis quand, rang, rémunérations...)?

Enfin, comment expliquer que pas un seul mot n'ait été introduit à ce sujet dans l'audit de Ramboll?

M. Dimitri Fourny (cdH). – Contrairement à Mme Cornet, je pense qu'il faut arrêter de toujours regarder vers le passé et avoir plutôt une vue plus prospective.

En ce qui concerne la résiliation du contrat et la manière dont celle-ci doit se faire, les avis des uns et des autres divergent. Je pense que la décision qui a été prise est la bonne.

Ce qui m'importe, c'est de savoir comment le Gouvernement va mettre en oeuvre la transition. Quelles mesures vont être prises pour organiser cette transition douce? Quels contacts vont être pris, quels sont les moyens humains pour l'avenir? Des engagements de personnel sont-ils prévus?

Je souhaiterais véritablement être informé des dispositions prévues pour la transition en 2011.

M. Daniel Huygens (FN). – La Cour des comptes vient de rendre un rapport cinglant sur l'informatique administrative en Région wallonne telle que mise en oeuvre par le contrat signé le 28 juin 1989 avec le Groupement d'Intérêt Economique Informatique (GIEI). En effet, la Cour conclut, en substance, je la cite, que «divers éléments empêchent actuellement la Région de maîtriser son outil informatique. La convention de 1989 est illégale au regard de la réglementation des marchés publics en vigueur».

A l'époque, la Région confia la gestion de l'informatique administrative au GIEI, une société interne gérée par Ethias et composée de divers partenaires (ASBL ORI, Adehis/Dexia, etc.).

La convention entre les autorités wallonnes et le GIEI couvre divers aspects: fourniture de matériel et de logiciels, de consommables (cartouches, écrans, etc.); prestation de services (études, etc.), développement d'application et mise à disposition de personnel spécialisé. La convention est signée au profit du Ministère de la Région wallonne (MRW) et de celui de l'équipement (MET).

Or, à l'analyse, il apparaît que non seulement, l'attribution du marché n'avait pas fait l'objet d'une mise en concurrence, mais que la majeure partie des développements applicatifs est sous-traitée à quelques sociétés dont la plupart sont membres du GIEI.

La Cour des comptes dénonce, et je la cite encore, que «la Région, malgré son pouvoir d'achat étendu, n'a pas été en mesure d'exercer un contrepoids efficace face au prestataire pour contrôler la détermination de ses prix et la concurrence de ceux-ci aux prix du marché. Il eut été possible de réaliser des économies à ce niveau, notamment par la mise en concurrence directe de différents prestataires.

Il semblerait qu'elle ne maîtrise pas non plus les niveaux de service visés par les interventions en raison du fait que les informations existantes sont produites et transmises par GIEI

Or, la convention avec cette dernière coûte annuellement environ 30 millions d'euros à la Région wallonne, et dépend entièrement du prestataire (GIEI).

La Cour des comptes constate que « à l'heure actuelle, la Région est largement tributaire de la veille et des choix technologiques opérés par le prestataire qui, en l'absence de concurrence, poursuit ses activités en utilisant la technologie qu'il maîtrise. A cet égard, l'objectif de la convention de 1989 qui visait à faire bénéficier la Région d'un large éventail en matière de technologie informatique n'a pas été atteint».

Or, la Région n'a résilié la convention qu'en février 2008, mais le délai de préavis étant de 3 ans, elle n'en sera complètement délivrée qu'en 2011.

De plus, la Région wallonne ne dispose pas d'une stratégie informatique globale encadrant les plans opérationnels des différents départements. Le rapport d'audit constate que, je le cite, «le manque de maîtrise trouve également sa source dans l'organisation cloisonnée des différentes directions générales. Les coûts des travaux de développement ne sont pas suffisamment maîtrisés en raison notamment de leur programmation annuelle qui ne permet pas de faire apparaître la totalité des dépenses engagées».

Pour la Cour, la gestion de l'informatique régionale est aussi entravée par un «important déficit en personnel» et l'absence d'un système de «reporting», ce qui empêche tout contrôle des prestations du GIEI. Au moment de l'audit, les directions de l'informatique du MRW et du MET disposaient respectivement de 7 équivalents temps plein et de 18 agents, ce qui «est nettement insuffisant pour couvrir de manière acceptable tous les besoins de l'administration en terme de délais et de qualité des services».

Il s'avère donc, à l'examen de ce document, que la Région, non seulement est encore liée par une convention malheureuse et, de surcroît, illégale, pour trois ans, mais de plus n'a pas tiré les leçons de l'expérience et n'a toujours pas, à l'heure actuelle, une politique globale en matière de gestion informatique.

Tout cela ne va pas dans le sens de la bonne gouvernance vers laquelle nous devrions tout de même tendre.

Tout cela a un coût pour le contribuable, à l'heure où les finances de la Région wallonne ne sont pas au mieux.

Monsieur le Ministre, quelle est actuellement la stratégie de la Région wallonne en matière d'informatique? Qu'avez-vous à répondre aux arguments avancés par la Cour des comptes? Etes-vous conscient du décloisonnement qui, selon elle, existerait et serait, partiellement, à l'origine de coûts supplémentaires? Comment comptez-vous, le cas échéant, procéder à ce décloisonnement et adopter une politique globale encadrant les plans opérationnels des différents départements?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vais tenter de faire pour vous un état des lieux de ce dossier complexe qui rassemble de multiples aspects. A ce jour je ne dispose pas du rapport définitif de la Cour des comptes, puisque le lieu de dépôt de celui-ci est le Parlement. J'ai donc reçu le pré-rapport, lequel a été transmis en juin aux Secrétaires généraux qui l'ont commenté, puis on m'a demandé de réagir en septembre et j'ai envoyé mes remarques à la mi-octobre. La Cour donnera ensuite ses conclusions dans une publication spéciale.

Je vous parlerai de ce que je sais à ce jour. La Cour des comptes répond, en réalité, à deux questions fondamentales. La première est de se demander si la Région maîtrise suffisamment son outil informatique, la seconde, de savoir si la convention qui lie la Région au GIEI est légale.

Sur la question de la maîtrise, on examine la période 2001-2007 et les conclusions de la Cour vont dans le sens de celles de Ramboll. La Cour regrette que les plans opérationnels informatiques des différents départements ne soient pas définis en application d'une stratégie informatique globale. Elle pointe encore une hiérarchisation insuffisante des priorités en matière de développements applicatifs, mais aussi une interface insuffisante entre les développeurs applicatifs et une analyse également insuffisante des processus «métiers» à informatiser. La Cour souligne par ailleurs un cloisonnement des différentes directions générales, ce qui entraîne un compartimentage nuisible des développements ainsi qu'une situation qui ne favorise pas la mise en commun des applications. La Cour pointe une maîtrise insuffisante des coûts de travaux de développement en raison notamment de leur type de programmation, ainsi qu'un déficit en personnel, ce qui se ressent sur le plan de la définition des besoins informatiques et du contrôle effectif des activités menées par le prestataire externe. La

Cour souligne en outre une politique de sécurité régionale embryonnaire et qui doit se conformer aux normes internationales. Voilà ce qu'a dit la Cour et que nous pouvons mettre en parallèle avec ce qu'a dit Ramboll.

Sur cette base, la Cour a formulé différentes recommandations, comme le fait qu'il faut instaurer une stratégie informatique qui implique les décideurs administratifs et ministériels ainsi que l'ensemble des responsables métiers de la Région, ce qui implique une amélioration de la transparence budgétaire et décisionnelle. Elle invite à organiser, au sein de l'administration, une réflexion sur les processus métiers afin de dégager des processus essentiels. Je vous dirais qu'à cet égard, EASI-WALL a lancé un marché d'optimisation des processus génériques et des principaux processus à destination des usagers. Le Gouvernement recevra bientôt les conclusions de ce marché et décidera sur base de cette étude. Une autre recommandation porte sur la mise à disposition de moyens humains suffisants, et donc la réallocation des sommes consacrées à la mise à disposition de personnel externe et de former les gestionnaires départementaux informatiques, ainsi que les correspondants techniques locaux et les chefs de projet. La Cour prône par ailleurs la mise en oeuvre de projets de développement et recommande de systématiser l'utilisation d'une gestion de projet dans ce cadre. Elle préconise à cet égard la création d'équipes performantes en vue d'assurer la qualité des développements et une meilleure gestion des charges qu'ils impliquent. Enfin, la Cour recommande la mise en place d'un contrôle efficace et indépendant des coûts et circuits de facturation, ainsi que d'une politique de sécurité.

J'en viens maintenant à la forme, après avoir parlé du fond. L'avis de la Cour mérite une analyse à plusieurs étages. La Cour estime que la Région wallonne n'a pas considéré la transaction faisant l'objet de la convention de 1989 comme un marché public soumis à la réglementation applicable. Elle observe que la Région aurait dû agir au titre de pouvoir adjudicateur attribuant un marché de services, mais elle admet qu'à l'époque, les prestations de services étaient les parents pauvres de cette réglementation, à la différence des travaux et des fournitures, et qu'il a fallu attendre la loi de 1993 relative aux marchés publics pour que les services soient mis sur pied d'égalité avec les travaux de fournitures. J'observe que l'audit réalisé par Ramboll et ICT Control énonçait que rien ne permettait d'affirmer que la convention était illégale au moment de sa passation. Cela dit, nous sommes d'accord pour indiquer que, si on avait dû appliquer la réglementation actuelle, nous aurions été hors rails, mais nous parlons de la situation en 1989. Notons que les deux audits sont parfaitement d'accord pour dire que la convention de 1989 est illégale au regard de la réglementation actuellement en vigueur et que les principes de bonne administration et la ratio legis de la loi du 24 décembre 1993 recommandent que les marchés conclus pour une durée indéterminée soient remis en concurrence. Pour ce qui me concerne, j'ai considéré que je devais le faire, même si, selon la jurisprudence européenne, un contrat conclu sous l'empire d'une législation antérieure ne doit pas nécessairement être remis en cause à la suite de l'adoption d'une réglementation nouvelle.

En conclusion, l'audit de la Cour des comptes confirme largement les constats et recommandations de l'audit de Ramboll, et cet audit a été la base de la dénonciation de la convention qui lie la Région au GIEI, de même que de la décision de nous réapproprier les métiers de l'informatique. Je vous rappelle que cela a été mon leitmotiv aux différents niveaux où j'ai oeuvré, à l'exemple de la Communauté française. A l'époque, j'avais d'ailleurs consulté Charles Michel qui était compétent pour cette matière à la Région, pour voir comment articuler les outils et nous approprier les métiers de base. Quels que soient les choix futurs, il faudra les maîtriser.

Un autre élément que je souhaiterais aborder est celui de savoir si le Gouvernement doit mettre fin sans ou avec préavis, ou avec un préavis plus court, à la convention avec le GIEI. On peut penser qu'on aurait pu aller plus vite, mais il faut voir comment se réapproprier les compétences et comment en assurer le contrôle. Par sa décision, le Gouvernement n'a pas seulement dénoncé la convention, il a voulu régler un problème de fond qui est celui de la maîtrise de l'outil par l'administration elle-même. A cet égard, il faut savoir qu'intégrer un métier peut prendre du temps. Il faut donc avoir une vision stratégique plus globale. Nous aurions pu dire que nous allions fonctionner comme l'a fait la Flandre, qui a tout externalisé et s'est retrouvée dans une situation très difficile. Il faut donc avoir la maîtrise et savoir travailler par métier et par département. Il fallait s'interroger sur le fait de savoir si on voulait une approche plus globale ou plus modeste, en travaillant sur des segments. Se posait aussi la question de la mise en concurrence.

Le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre une série d'améliorations au premier rang desquelles, une réappropriation de certains métiers par l'administration. Cela emporte la gestion et la maîtrise de l'informatique, en ce compris la stratégie et le planning, mais aussi la gestion des ressources et le contrôle. Cela emporte également la conception et l'architecture, de même que la rédaction des cahiers de charges et l'achat de fournitures, ce qui recouvre la fonction d'achat. Un tel travail demande du temps et, surtout, le fait de garantir la

période de soudure. Nous devons veiller à minimiser les risques et les coûts, tout en assurant les meilleures garanties de continuité du Service public.

Sur l'aspect de la sous-traitance, je précise que la convention prévoyait que le prestataire de service ne pouvait exécuter ses obligations en sous-traitance qu'avec l'autorisation expresse de l'utilisateur. Cette obligation a été respectée.

J'en viens au coût de la dénonciation de la convention avec le GIEI.

Mme Véronique Cornet (MR). – Qu'en est-il des fonctionnaires qui travaillent en liaison avec le GIEI?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vais y venir. Le coût de dénonciation inclut des impacts budgétaires liés à ce qui ne se trouve pas dans les questions développées ce jour. La convention GIEI coûte annuellement une trentaine de millions d'euros à la Région, ce qui couvre l'informatique administrative wallonne, en ce compris le *software* et le *hardware*. La Cour des comptes et Ramboll nous disent que cette tarification se situe dans une fourchette basse des tarifs actuels. A titre de comparaison, il faut parler de 100 millions d'euros pour la Flandre, en tenant bien sûr compte du fait que cela inclut alors une Région et une Communauté.

Mais la question importante à se poser, et que vous me poseriez si je n'y répondais pas déjà, concerne le fait de savoir ce que va coûter la réappropriation dont je vous ai parlé. Je dirais qu'à cet égard, notre investissement vaudra plus que de l'argent.

Mme Véronique Cornet (MR). – Il y aura des coûts cachés.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il faut les révéler et faire en sorte que l'opérateur public soit fort. L'évaluateur estime que l'amélioration de l'efficacité de l'informatique par sa meilleure gestion offrirait une plus grande valeur ajoutée à l'administration. Je vous rappelle, par ailleurs, que la fusion des deux Ministères permettra d'engendrer des économies d'échelle. Nous aurons donc des marges qui nous permettront de cautériser certains points. Le fait de recourir à des équipes internes pour assumer l'exercice de certains métiers essentiels plutôt que de recourir à l'*outsourcing* sera également générateur d'économies. La Cour nous dit que 10% du budget total annuel de l'informatique administrative, ce qui représente trois millions d'euros, sont relatifs à la mise à disposition de personnel pour la gestion du système.

Enfin, pour ce qui concerne le matériel, il est indiscutablement la propriété de la Région wallonne.

Mme Véronique Cornet (MR). – Vous n'avez pas les fournisseurs de services pour la gestion des évolutions.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je parle du *hardware* et vous précisez que tout appartient à la Région, qu'il s'agisse des serveurs, des pcs, des logiciels développés. J'ai connu à cet égard des situations dans lesquelles solliciter des sociétés capables d'actualiser des logiciels de paiement était une véritable aventure.

Sur l'avancement des éléments que je viens d'énoncer, je vous dirais d'abord que, profitant de la création du SPW, nous avons créé une Direction générale transversale dont un département sera responsable de l'informatique administrative pour l'ensemble de la Région. Ce Département sera chargé de veiller à la formalisation et à l'évolution des processus de gestion de l'informatique, de développer une vision stratégique de l'informatique qui assure le bon fonctionnement de l'administration et un service optimal aux usagers, mais aussi de veiller à la remise en concurrence des prestataires. Pour ce qui touche l'appropriation des métiers, nous avons travaillé pendant la période de préavis afin de prendre des mesures importantes en matière de transition. C'est ainsi que nous avons engagé une dizaine de chefs de projet, il s'agit d'experts de haut niveau.

Mme Véronique Cornet (MR). – Comment les a-t-on engagés?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il s'agit de rang A4 et leur recrutement est dans les clous.

Nous avons par ailleurs pris acte de la composition proposée du département des technologies de l'information et de la communication ainsi que des métiers profils qui le composent. Il s'agira de 64 ETP, outre

la dizaine d'experts dont j'ai parlé. Je vous dirais qu'en outre, une trentaine de profils sont déjà présents au sein de l'administration et que nous leur avons indiqué qu'ils pourraient être prochainement affectés à ce département.

Pour ce qui touche les fonctionnaires chargés de l'interface avec le GIEI, la convention précise que, dans chacun des deux ex ministères, l'évaluation permanente des besoins, leur planification et l'établissement des spécifications de solutions étaient assurées par des gestionnaires des informations. Il s'agit de deux personnes dont l'engagement s'éteindra avec l'extinction de la convention. Il va de soi que ce ne sont pas ces personnes qui mettront en place la nouvelle stratégie.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Mme Véronique Cornet (MR). – Je vous remercie pour votre réponse complète. Je dois dire que, sur papier, la manière dont vous nous présentez les choses me plaît. Il en va de même pour le constat qu'il fallait sortir de ce qui existait. J'observe toutefois qu'un Ministre-Président n'est pas l'autre et que vous avez reconnu le caractère particulier de cette convention ainsi que le fait qu'il fallait en sortir. Je note que vous nous parlez des fonctionnaires qui assuraient la liaison et des questions qui se posent à leur égard alors que, pour votre prédécesseur, ces personnes n'existaient pas et les questions ne se posaient pas. Je souligne votre honnêteté, mais je me pose des questions sur la gestion avant vous. Je me pose des questions sur la maîtrise de l'outil et la légalité de la convention. Il faut, en outre, remettre les choses en concurrence pour avoir un service de qualité. Je vous accorde par ailleurs que la maîtrise de l'outil peut prendre du temps et je note que vous avez rappelé l'argument de février 2008, moment auquel le Gouvernement a dénoncé la convention et annoncé un *phasing out*. Je note que, quinze jours plus tôt, le Ministre Courard faisait la promotion d'Agoracité dans le cadre du Salon des Mandataires, alors qu'Agoracité est porté par le GIEI. Aujourd'hui, ce projet Agoracité court toujours : il y a donc de grands écarts en la matière.

A titre personnel, je vous crois de bonne foi et observe qu'il faut mettre les choses en perspective en tenant compte du fait que l'outil informatique évolue rapidement. Il faut avoir une gestion efficace de l'outil informatique. Dans ces dossiers, il faut savoir mettre des dossiers en concurrence avec le privé. Les démarches ne sont pas toujours faciles, mais il faut avoir une volonté de bonne gouvernance et de maîtrise informatique et des finances publiques. Il faut aborder ce dossier sans tabou. Je vous confirme que je ne vous lâcherai pas sur le suivi de ce dossier qui est très important, notamment parce qu'il pourrait être facile pour un opérateur d'avoir une sorte de monopole en la matière. Dans ce dossier, chaque pas pèse lourd en termes de conséquences et d'engagement.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je vous remercie pour le caractère complet de votre réponse. Il est vrai que le ton a évolué dans ce dossier, mais il faut savoir aller de l'avant. Nous devons travailler sur ce dossier pour éviter d'être confrontés à un vide à la fin de la convention. Il faut donc être proactifs et poursuivre le travail en tenant compte des possibilités du privé. Cela implique notamment de tenir compte des qualifications auxquelles il est fait appel et des barèmes peu élevés que le public peut proposer. Il y a peut-être lieu de s'interroger en la matière et de rechercher les meilleures solutions possibles ainsi que ce que cette recherche suppose en termes de rédaction de cahiers des charges.

M. Daniel Huygens (FN). – Après tout ce que j'ai entendu, il me reste peu de choses à dire. Je vous remercie pour la qualité de votre réponse pour ce dossier important et complexe, dont je suivrai les évolutions.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Si vous me le permettez, je voudrais éviter que nous nous trouvions un peu dans la situation de l'histoire de Fernand Raynaud, dans le cadre de laquelle on critiquait les étrangers qui venaient manger le pain des gens du village, tandis que le seul étranger du village était le boulanger. Je tiens à dire que je ne conteste pas la qualité des prestations du GIEI. Ce que nous voulons, c'est avoir la maîtrise de notre destin en matière informatique.

INTERPELLATION DE MME BERTOUILLE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES DE LA CACOPHONIE ENTRE RÉGIONS ET COMMUNAUTÉ SUR LA POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je voudrais aborder un sujet transversal et je vous ai fait parvenir une note qui reprend la synthèse des questions que j'ai posées aux Ministres compétents à la Région et à la

Communauté et je voudrais donc faire le bilan avec vous et voir vos réactions. C'est vrai que l'accueil de l'enfant est une priorité des gouvernements, si j'en crois les discours. Je m'interroge sur la réalité entre les discours et la réalité. L'accueil des enfants est important pour leur socialisation, mais aussi pour la conciliation entre vie professionnelle et vie privée des familles, surtout dans le cadre de jeunes ménages, et plus particulièrement des femmes.

Faute de structures adaptées suffisamment flexible, beaucoup de parents voient leur parcours professionnel entravé et, régulièrement, on est confronté à des situations où les jeunes parents s'interrogent sur comment offrir un accueil de qualité à leur enfant.

En 2005, le Gouvernement de la Communauté française a lancé le Plan Cigogne 2 qui prévoyait la création de 8000 places d'accueil avant 2009. En 2004, il y avait 29.742 places en CCF, soit un taux de couverture de 23%. En 2007, en décembre selon l'ONE, ce taux approche à peine 25,46%, soit une très faible progression à un an de l'échéance. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est l'analyse par province qui montre un taux de couverture inégale de province en province, dont celui du Hainaut qui est catastrophique alors qu'un des objectifs était l'objectif européen minimal de 33 places d'accueil pour cent enfants de zéro à trois ans.

Il manque donc aujourd'hui 10.470 places en Communauté française alors que le Plan Cigogne annonçait une création importante. Je souhaiterais connaître votre analyse de la situation.

En Région wallonne, vous connaissez la répartition des compétences. Nous avons M. Courard pour les infrastructures communales, M. Antoine pour les zonings, M. Marcourt pour le PTP, M. Lutgen pour les maisons rurales, le Ministre du Budget, sans oublier les différents Ministres qui se sont succédés à la Formation et à l'Action sociale.

Cette situation n'est pas sans conséquences sur la gestion du secteur et d'ailleurs la Ministre Fonck s'en est inquiétée déjà en janvier 2006 à l'occasion d'une interpellation, faisant remarquer que l'on ouvrait des places mais que des infrastructures et des bâtiments étaient nécessaires pour ouvrir ces crèches.

J'aimerais faire un petit rappel par rapport aux différentes compétences. En ce qui concerne les infrastructures associatives de CPAS, la Ministre Vienne avait découvert en 2007 qu'elle était compétente, le Ministre Magnette avait essayé de monter le budget mais sans grand résultat et le Ministre Donfut a lancé une circulaire en juin 2008 avec un appel à projets. Les candidats ont été sélectionnés, mais cela ne veut pas dire que les bâtiments vont être ouverts bientôt.

On constate une réduction de 21% du budget entre 2004 et 2008. Par ailleurs, la Cour des comptes épingle que, pour les infrastructures associatives, il y avait une absence totale d'utilisation des moyens.

Autre exemple, celui des infrastructures communales. Le Gouvernement, en mars 2006, annonçait qu'il y aurait 25 millions d'euros pour les infrastructures communales. Il faut attendre mai 2007 pour que la circulaire soit envoyée et qu'une décision tombe enfin le 20 mai 2008. Il faut, ensuite, attendre les délais de réalisation. Pour les zonings, les chiffres sont très interpellants. Peu de projets sont concrétisés et seulement 153 places sont disponibles sur les 1.340 annoncées. Il est donc important de faire un arrêt sur image et de faire le point de la situation. Un parallélisme aurait dû exister entre la programmation de la Communauté française et la réflexion au niveau de la Région. C'est un peu un dialogue de sourds, lorsque j'interroge les différents niveaux de pouvoir.

Au niveau des emplois, le Gouvernement avait annoncé 850 emplois subventionnés à destination du secteur de la petite enfance. Or, il y a à peine aujourd'hui 391 postes qui ont été libérés. À qui la faute? Mme Fonck déplorait l'attitude de la Région, le Ministre Courard dénonçait les lenteurs de la Communauté et le Ministre Marcourt ajoutait qu'il y avait pourtant beaucoup de puéricultrices sur le marché de l'emploi. Qu'en est-il des synergies Communauté-Région? Je voudrais connaître votre analyse sur le sujet.

M. le Président. – M. Fourny et M. Senesael ont tenu à se joindre à l'interpellation.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Les propos tenus par Mme Bertouille m'invitent à me joindre à cette interpellation. Je ne partage pas le point de vue développé qui dresse un tableau extrêmement noir de la situation. Au contraire, le Gouvernement, à l'entame de ses travaux, a pris conscience de la nécessité de rencontrer la demande en matière d'accueil de la petite enfance. Tant au niveau de la Région qu'au niveau de la

Communauté, on a mis tous les moyens en oeuvre. Au travers des différents Ministres qui interviennent en Région wallonne, d'importants moyens ont été dégagés pour rencontrer ces besoins.

On le sait, l'Opposition est frappée d'impatience. Or, il faut du temps pour que les dossiers soient montés et bien réfléchis.

J'aimerais que vous puissiez, M. le Ministre-Président, faire le bilan de ce qui a été fait dans ce dossier.

M. Daniel Senesael (PS). – Eu égard à la qualité de l'interpellation, je ne voudrais pas que le PS soit absent du débat. Je crois qu'il y a une volonté manifeste, tant au niveau de la programmation que des différentes aides de la Région wallonne.

Je voudrais vous rendre attentif aux difficultés rencontrées par les Communes. Par exemple, lorsqu'une Commune a une MCAE, elle doit mettre à disposition un bâtiment et du personnel qui n'est pas subsidié par la Communauté française. Elle est donc confrontée à des difficultés budgétaires.

Lorsque la Commune a la possibilité de transformer une MCAE en crèche, pour 42 enfants, avec une ouverture entre 6 heures du matin et 19 heures, du lundi au vendredi, elle obtient un subside de la part de l'ONE pour six puéricultrices. C'est la moitié du personnel nécessaire. Cela signifie donc que la Commune doit investir 250.000 euros en plus de ceux qu'elle reçoit déjà de la part de la Communauté française. Je tenais à attirer l'attention sur cette problématique.

En ce qui concerne la création de ZAE, il faudrait réfléchir. Lorsqu'il y a un accord sur un nombre minimal d'hectares qui va engendrer un nombre minimal de création d'emplois, il faudrait qu'il y ait d'office l'installation d'une crèche pour répondre aux besoins de la zone économique qui va être créée. Les investisseurs pourraient alors participer de quelques pourcents dans le bâtiment.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je remercie les intervenants de me donner la possibilité d'aborder une matière intéressante et transversale.

Dans ce secteur, un certain nombre d'acteurs sont fortement impliqués. Actuellement, nous sommes dans une conjonction d'énergie qui doit répondre à la césure fonctionnelle. Cela constitue un véritable défi.

Sur la coordination au sein des différents départements politiques, communautaire et régional, il convient d'abord d'évoquer les moyens qui sont mobilisés dans le cadre des compétences du Ministre Donfut. Pour le financement d'infrastructures, depuis 2008, un budget de près de 2,5 millions est mobilisé. Cela concerne bien les moyens d'engagement, alors que ceux auxquels Mme Bertouille a fait allusion sont, en fait, les crédits d'ordonnancement. Il n'y a donc pas une réduction de 21% entre 2004 et 2008, mais une augmentation de 200%!

Concrètement, sur les 550 places attribuées par l'ONE, dans le premier volet de la seconde phase du plan Cigogne 2, le Ministre Donfut va pouvoir subventionner 174 créations de nouvelles places. Dans les projets d'ouverture du deuxième volet, le Ministre va pouvoir répondre favorablement à la création de 150 nouvelles places programmées en 2009 et 2010.

Sur l'infrastructure communale, le Gouvernement wallon s'est prononcé le 25 avril dernier sur l'ensemble du programme d'investissements et les 38 dossiers en matière d'infrastructure d'accueil de l'enfance ont tous été retenus. Le Ministre Courard a d'ailleurs communiqué la liste des Communes, les montants octroyés et le nombre de places qui sont prévues. Il appartient à présent à chaque maître d'ouvrage de finaliser son projet. Il est bien sûr difficile de présenter une date d'ouverture pour chacune de ces infrastructures.

Vous avez évoqué les zonings dans votre question. Sur ces derniers, M. Antoine a eu l'occasion de s'exprimer en septembre dernier, en parlant de l'octroi d'un subside de 500.000 euros à la SPI+ pour la crèche de Tihange par exemple. On peut aussi citer IEG qui, en Wallonie Picarde a deux nouveaux projets qui représentent quatre crèches de 24 places. Elles vont faire l'objet de 500.000 euros et d'un million d'euros de subsides.

Un des problèmes ressentis au départ dans ce dossier, c'est l'adéquation entre le sentiment que nous avons tous du besoin d'établir des crèches sur les lieux de travail et la demande effective. J'ai été surpris. J'ai cru que la demande allait être plus ferme mais, en réalité, elle n'a pas suivi.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je pense que la lourdeur de la réglementation a beaucoup freiné au niveau des patrons.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je n'en suis pas sûr. J'en ai d'ailleurs discuté avec nombre de patrons qui m'ont dit qu'il y avait un problème philosophique quant à la garde de l'enfant sur le lieu de travail. Il semblerait que ce soit plus facile pour certains parents de choisir un autre lieu où faire garder leur enfant. Je pensais pourtant que ce serait une solution intéressante.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Il y a aussi le problème de la mobilité. Nombre d'ouvriers et de fonctionnaires n'arrivent pas avec leur propre véhicule sur le lieu du travail et il n'est pas simple de promener des enfants à toute heure du jour et de la nuit.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Effectivement, les plans de mobilité des entreprises ont aussi leur importance.

Sur les postes APE et PTP qui sont octroyés par M. Marcourt, il semblerait que le Ministre ait octroyé pas moins de 607 postes APE et ETP et postes PTP. Tous ces éléments traversent notre politique parce que nous savons que cela répond à un besoin économique et à un besoin socio-éthique, c'est-à-dire la possibilité de faire garder ses enfants pour donner la faculté aux familles de poursuivre leurs activités sociales, culturelles ou sportives.

Dans le Plan Marshall, c'est l'aspect économique et social qui est effectivement présent. Il y a, là aussi, une logique d'égalité homme-femme. Sur ce plan, il y a une orchestration nécessaire entre instances, ce qui ne veut pas dire que nous soyons devant une «monophonie». On implique, au contraire, beaucoup d'acteurs. J'ajouterai d'ailleurs qu'il ne faut pas oublier les Ministres fédéraux lorsqu'on cite tous les Ministres en charge de l'enfance.

Sur la concertation, je crois qu'elle est insuffisante. Elle est intéressante dans les différents étages mais à un moment donné, il faut une coordination. À ce niveau, deux conventions ont été passées entre la Région et la Communauté. La première, qui date de juillet 2006, a permis à des écoles d'obtenir 300 postes PTP+ qui sont subventionnés à concurrence de 620 euros par mois par la Région wallonne. Une deuxième convention a trait à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans et qui assure 400 emplois APE et 200 PTP+.

Sur les synergies qui ont permis de mettre en place la première phase du plan Cigogne 2, il y a d'abord la programmation baby-wal 2006-2007 qui a rendu possible l'attribution de 1.730 places d'accueil pour les milieux d'accueil collectif et une réservation de 133 APE et 133 PTP+.

Le contrat de gestion 2008-2012 de l'ONE organise la deuxième phase du plan Cigogne 2. Ce contrat veut renforcer la manière dont les synergies sont mises en place avec les Régions. Sur ce plan, un avenant a été signé entre la Région et la Communauté qui porte sur l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans. Le contrat précise qu'il faut réaffecter 115 postes APE qui ne seront pas utilisés dans le cadre du plan SEMA pour les mettre dans la nouvelle programmation ONE 2006-2007 puis 2008-2010. Ces réaffectations vont viser l'encadrement des places d'accueil pour les milieux d'accueil du Fonds de solidarité et également pour l'encadrement du service d'accueil spécialisé de la petite enfance, ce qui représentera 8,5 ETP supplémentaires.

Nous allons ensuite travailler à la pérennisation des contrats de travail. Il est important que les puéricultrices entrées dans le cadre du PTP et dont le crédit-temps va être bientôt épuisé ne soient pas oubliées. Par ailleurs, il faut également être prêt pour les projets innovants ou les projets pilotes.

Bref, cet avenant va fixer les modalités de collaboration entre l'ONE, le FOREM et la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi.

Il y a également un appel à projets pour la période 2008-2010. Il va concerner la création, en Communauté française, de 1.775 places supplémentaires pour les 0 à 3 ans. Cette programmation va se faire en deux volets. Il y aura tout d'abord 1.320 places pour la Région wallonne. Des incitants particuliers ont été prévus. Il y aura aussi 740 places supplémentaires qui vont aller à des projets qui vont se réaliser entre le 1er juillet 2009 et le 31 décembre 2010. L'objectif de ce second volet, c'est de travailler sur l'encadrement des promoteurs de projets qui vont construire de nouvelles infrastructures pour des nouvelles places d'accueil. Ces promoteurs devront produire des attestations qui précisent qu'ils ont été retenus dans le cadre d'un appel à projets. La coordination va alors se faire sur base des moyens importants qui ont été mis sur la table par la Région wallonne.

L'amplification de la politique régionale en matière de l'accueil d'enfance a été portée sur deux points: un volet qualitatif et un volet quantitatif. Nous avons progressé sur les deux en plusieurs pas, tout d'abord avec le plan Cigogne 1, puis en amplifiant les choses avec le plan Cigogne 2.

En avril 2008, le nombre de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans s'élève à 34.200 en Communauté française, soit une augmentation nette de 5.000 places depuis le second semestre 2004. Le SPF, qui dépend de Mme Laruelle, dit que, dans les indicateurs clés annuels, il y avait un taux de 68% de femmes de 20 à 50 ans avec un enfant et un emploi, un chiffre qui permet à la Belgique de faire mieux que la moyenne européenne et qui s'explique par l'accroissement du nombre de places d'accueil pour les enfants.

Je pense qu'il y a encore d'autres choses à faire. Les prochaines places qui devront s'ouvrir ne doivent pas se faire uniquement sur base de ce qui aura été décidé, mais grâce aux cadres qui ont été tracés pour accueillir des initiatives futures. Ce n'est pas possible sans le maintien de la politique de coopération entre les niveaux de pouvoir. Je vous pose la question: peut-être ne serait-il pas inutile, dans le futur, de désigner un responsable transversal pour cette matière?

Mme Chantal Bertouille (MR). – Vous avez répondu à mon interpellation en reprenant les différents éléments concernant les différents Ministres. Aujourd'hui, le bilan que je tire n'est pas une harmonie entre les différents Ministres. Vous avez cité des chiffres, mais nous venons de recevoir, ce matin, le rapport de l'ONE et là, les chiffres sont incontestables. Celui-ci nous dit que, dans le cadre des deux plans Cigogne, 3.726 places ont été créées. C'est-à-dire que, sous cette législature, entre 2005 et 2007, il y a 2.600 places qui ont été créées. On est loin des 8.000 places qui ont été annoncées pour la fin 2009. Le taux de couverture est de 33%. Il faudra plus de 22 ans pour atteindre ce chiffre. Il aurait fallu réfléchir autrement dès le début de la législature pour avoir une action plus efficace.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je remercie le Ministre-Président d'avoir fait un rappel exhaustif de la politique qui a été menée.

Je voudrais dire à Mme Bertouille qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Manifestement les chiffres parlent d'eux-mêmes sur les efforts qui ont été consentis. Je vous renvoie aux bonnes lectures de Mme Laruelle. Lorsqu'on fait des comparaisons au niveau des chiffres, on fait des comparaisons complètes. Il est injuste de comparer la période 2005-2007 alors qu'on a parlé de chiffres allant de 2004 à 2008.

Mme Chantal Bertouille (MR). – M. Fourny vous ne vous adressez pas à un Parlementaire. J'ai un droit de réplique. Vous n'avez, par ailleurs, pas écouté ce que j'ai dit. J'ai cité des chiffres du rapport de l'ONE qui concernent le début des plans Cigogne.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

M. le Président. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 22 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille , MR
Mme Véronique Cornet, MR
M. Rudy Demotte, Ministre-Président
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Daniel Huygens, FN
M. Guy Milcamps, Président
M. Daniel Senesael, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|-------|---|
| APE | Aide à la promotion de l'emploi |
| CCF | Conseil de la Communauté française |
| CPAS | Centre public d'Action sociale |
| ETP | Équivalent temps plein |
| FOREM | Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi |
| GIEI | Groupement d'Intérêts économiques informatiques |
| IEG | Intercommunale de l'Electricité et du Gaz |
| MCAE | Maison communale d'Accueil de l'Enfance |
| MET | Ministère wallon de l'Équipement et des Transports |
| MRW | Ministère de la Région wallonne |
| ONE | Office de la Naissance et de l'Enfance |
| PTP | Programme de transition professionnelle |
| SEMA | Synergie employeurs-milieus d'accueil |
| SPF | Service public fédéral |
| SPI | Société provinciale d'industrialisation |
| ZAE | Zone d'Activités économiques |